

Règlement du Trail du Soleil Couchant 1 juin 2024

1. organisation

L'épreuve « Trail du Soleil Couchant » est organisée par l'Association du Trail du Soleil Couchant située au 315 Allée Bonne Coste, Trébaix, 46090 Villesèque.

Elle peut être modifiée ou supprimée si l'organisation le juge nécessaire (cas de force majeure, météo,)

2. assurance

L'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties assurances liées à leur licence.

Les non licenciés devront faire jouer leur assurance à titre personnel (responsabilité civile vie privée et ou contrat prévoyance).

3. déroulement des épreuves

Epreuves individuelles trail 16 km et trail 9 km chronométrées avec un système de puce intégrée au dossard, par la société JUST-CHRONO, avec classement à l'arrivée.

- Le circuit du trail 16 km compte au challenge long de l'A.D.C.P.H.S.
- Le circuit du trail 9 km compte au challenge court de l'A.D.C.P.H.S.

4. les concurrents

Chaque participant devra fournir obligatoirement soit une licence FFA/FSCF/FSGT ou UFOLEP en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (conformément à la réglementation des courses hors stade et à l'article L231-3 du code du sport) ou un PPS de moins de 3 mois. Aucune décharge de responsabilité ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Matériel conseillé : frontale

5. abandon

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de remettre son dossard, soit à un ravitaillement, soit à un signaleur, soit à l'arrivée, afin que l'organisation soit informée.

6. inscriptions

Les inscriptions se font essentiellement en ligne avec paiement sécurisé sur : Chrono-Start- Trail du Soleil Couchant (les frais sont à la charge du coureur). Par bulletin, chèque à l'ordre de "Association du Trail du Soleil Couchant" et à envoyer au 315 Allée Bonne Coste, Trébaix, 46090 Villesèque.

Pas d'inscription sur place à part pour la randonnée.

- **Trail 16 km** : départ à 19h : 14 euros (1 euro pour Ecocup rendu au retour de cette dernière)
- **Trail 9 km** : départ à 19h30 : 10 euros (1 euro pour Ecocup rendu au retour de cette dernière)
- **Randonnée 9 km** : départ à 18h30 : 6 euros (Pas d'Ecocup, prévoir un euro si consommation de boissons)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin (fournir un certificat médical de non aptitude).

7. ouverture de l'accueil et retrait des dossards

L'accueil des participants se fait sur la place de Trébaix à compter de 17h00. Le retrait des dossards se fait sur la place de Trébaix le jour de la course.

9. ravitaillements

Au total, 4 ravitaillements seront mis en place, avec solide et liquide:

Trail 16 km : 2 ravitaillements

Trail 9 km : 1 ravitaillement

Randonnée 9 km : 1 ravitaillement

10. sécurité

Le parcours sera sécurisé par l'organisation. Un poste de secours sera situé au point départ et arrivée.

A chaque intersection de route, sera présent au minimum un signaleur équipé du gilet jaune et du panneau K10 pour avertir les véhicules.

Une barrière horaire sera mise en place si besoin.

11. récompenses

Les 3 premiers au scratch uniquement pour les Trails 16 et 9 km

Pas de cumul pour les récompenses.

12. catégories

16 km : ouvert à partir des juniors (2005 à 2006)

9 km : ouvert à partir des cadets (2007 et 2008)

13. protection de la vie privée et droit à l'image

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables. Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

14. environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

Les déchets pourront être jetés aux différents postes de ravitaillement.

Les chemins empruntés sont parfois privés, merci de ne pas les réemprunter après la date du 3 juin afin de garantir aux propriétaires le respect de leur vie privée.

15. COVID 19

Tout participant s'engagera à respecter les règles sanitaires en vigueur.

16. règlement

Tout concurrent, de par sa participation à l'épreuve, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.

DÉPART DES COURSES : TREBAIX (COMMUNE DE VILLESEQUE)